



Service Enfance
☎ : 03.44.61.18.40
courrier@saintmaximin.eu

Saint-Maximin, le

Madame la Maire
Chahinaise AZOUZA,

Aux familles

Objet : préparation de la rentrée scolaire 2025/2026 - classe des tout-petits - recensement

Madame, Monsieur,

Vous êtes parents d'un enfant qui aura 2 ans avant le 1^{er} septembre 2025. Votre enfant pourrait par conséquent entrer à l'école maternelle en septembre prochain dans la classe des tout-petits.

Actuellement, nous recensons les familles dont les enfants remplissent les conditions et qui pourraient être intéressées par cette scolarisation. Il s'agit d'une préinscription.

Aussi, nous vous remercions de compléter le coupon-réponse ci-dessous et de **le retourner en mairie pour le 31 mars 2025 dernier délai.**

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



La Maire,

Chahinaise AZOUZA.

COUPON-REPONSE A DEPOSER EN MAIRIE OU A RENVoyer PAR MAIL
à l'adresse : courrier@saintmaximin.eu
avant le 31 mars 2025 dernier délai

Nom(s)/Prénoms des parents :

Adresse :

Tél. :

Adresse e-mail :

Nom/Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Souhaite que mon enfant fréquente l'école maternelle Danielle Casanova à la rentrée scolaire 2025/2026.

Ne souhaite pas que mon enfant fréquente l'école maternelle Danielle Casanova à la rentrée scolaire 2025/2026.

(cocher la case correspondant à votre choix)

Date :

Signature :

COMMUNE
ADHERENTE





Service Enfance
☎ : 03.44.61.18.40
courrier@saintmaximin.eu

Saint-Maximin, le

Madame la Maire
Chahinaise AZOUZA,

Aux familles

Objet : rentrée scolaire 2025/2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la rentrée 2025/2026, nous vous invitons à vous présenter en mairie **à partir du 3 mars 2025 et jusqu'au 4 avril 2025 inclus** pour remplir la fiche de préinscription scolaire et joindre les documents nécessaires à la première inscription de votre enfant à l'école primaire Danielle Casanova (maternelle et élémentaire).

Les enfants concernés sont :

- Les enfants nés en 2022, ayant 3 ans révolus au 31 décembre 2025,
- Les nouveaux habitants.

Nous vous rappelons que la scolarisation de tous les enfants est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

Afin d'accomplir cette formalité, il vous faut vous munir des documents suivants :

- La fiche de préinscription scolaire remplie (fiche à retirer en mairie),
- Votre livret de famille (copie de la page des parents et de l'enfant et présentation de l'original),
- Un justificatif de domicile,
- L'attestation de vaccination (présentation de l'original),
- Le jugement de garde (en cas de séparation des parents).

Nous vous remercions de transmettre ces documents soit en les envoyant par mail à l'adresse courrier@saintmaximin.eu, soit en les remettant en mairie, à l'accueil ou dans la boîte aux lettres.

Pour information, cette démarche ne vaut pas inscription définitive à l'école. Pour finaliser l'inscription de votre enfant, il faudra prendre contact avec Mme L'HEUREUX au 03 44 24 06 46 pour convenir d'un rendez-vous selon les dates ci-dessous ou selon vos disponibilités et vous rendre à l'école élémentaire Danielle Casanova.

Les dates des journées d'inscriptions scolaires à l'école sont :

- Du lundi 12 mai 2025 au vendredi 23 mai 2025 de 8h30 à 16h30

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

La Maire,
Chahinaise AZOUZA.

COMMUNE
ADHERENTE

